

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UNIVERSITE
DU JEUDI 25 NOVEMBRE 1982

MEMBRES PRESENTS :

COLLEGE A : MM. BOURTON, FLORENT, GIUSTO, MALVACHE, MARCOU,
OUDIN, TSAISNE

COLLEGE B : MM. MOREL, NATUREL, OBERDORFF

COLLEGE C : MM. AUTEM, COFFIGNEZ, DELCOURT

COLLEGE ATOS : Mmes FRANCE, HAYOIT, M. SUBILLE

COLLEGE ETUDIANTS : MM. AUFFRET, CUBIZOLLES, DEBEER, DELESPIERRE, MASCLLET,
MASSE.

COLLEGE DES PERSONNALITES EXTERIEURES : Mme LUBRANI, représentant M. LE GARREC, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Emploi, Président de l'ADEC
M. CARPENTIER, Vice Président du Conseil Général du Nord, Maire de Trith-Saint-Léger
M. DELQUIGNIES, représentant le secteur tertiaire
M. GRIMALDI, Sénateur-Maire de Le Cateau
M. MOTRITCH, représentant la CGC
M. PHILIPPE, représentant la CFDT
M. VILCOT, Adjoint au Maire représentant M. le Sénateur-Maire de la Ville de Valenciennes

Membres de Droit : M. MENIER, Secrétaire Général de l'Université
M. POIRSON, Chef du Service Chancellerie représentant M. le Recteur de l'Académie de Lille
M. VAN CEULEBROECK, Agent Comptable de l'Université.

Président d'Honneur : M. Michel MORIAMEZ

Invités : MM. LECOCQ P., PRUVOT, REVAUX, TISON P.

MEMBRES EXCUSES : M. BAK, représentant étudiant
M. BERA, Président de la CCI de Valenciennes
M. GILLIARD, Président du Syndicat Intercommunal
Melle SIMONOT, Directrice de la Bibliothèque.

ONT DONNE
POUVOIR :

M. BERA	à	M. DELQUIGNIES
M. COQUET G.	à	M. BOURTON
M. GILLIARD	à	M. GRIMALDI
Melle SIMONOT	à	M. MALVACHE.

--:--:--:--:--

Monsieur le Président ouvre la séance à 14h 30 en remerciant l'ensemble des Conseillers pour leur présence et en particulier les étudiants à cette époque de l'année.

Il accueille avec plaisir le retour de Monsieur le Professeur Michel MORIAMEZ et le remercie d'avoir bien voulu accepter les responsabilités de l'Institut Culturel de l'Université (ICU) en remplacement de Monsieur Henri OBERDORFF qui a accepté la direction du Centre de Préparation à l'Administration Générale (CPAG). Ces propositions ont reçu un avis favorable de la section permanente du 13 Octobre 1982.

Monsieur MALVACHE donne lecture des pouvoirs et excuses ayant été adressés.

Il passe ensuite à l'approbation du compte rendu du Conseil d'Université du 3 Juin 1982 ainsi que celui de la section permanente du Jeudi 13 Octobre 1982. Aucune remarque n'étant formulée, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Président aborde l'ordre du jour proprement dit.

I - PROPOSITIONS ET INFORMATIONS DU PRESIDENT

- Crédits de Recherche de l'Etablissement Public Régional

Monsieur MALVACHE rappelle que l'Etablissement Public Régional finance très fortement la recherche depuis plusieurs années. Les subventions attribuées depuis 1976 dépassent les 8 Millions de nouveaux francs. Il annonce pour cette année un total de 2 Millions 400 Mille nouveaux francs pour les laboratoires de l'Université et la Bibliothèque Universitaire.

Il en profite pour remercier Monsieur P. GRIMALDI, Sénateur Maire et Rapporteur de la Commission Recherche au Conseil Régional ainsi que Monsieur Noël JOSEPHE, Président du Conseil Régional et tient à souligner la très grande importance de la subvention de l'Etablissement Public Régional pour le développement de l'Université. Cette subvention correspond au 1/3 du volume recherche de l'Université et permet notamment le transfert technologique de l'Université vers les entreprises.

Monsieur le Président attire l'attention des chercheurs sur la nécessité d'une justification précise des montages financiers. Il insiste sur cette nécessité afin de ne pas risquer d'aboutir à des montages financiers fictifs et de maintenir l'image de marque de l'Université. Des informations précises permettraient de contrôler les possibilités de montage financier des demandes de financement. Enfin il insiste sur la qualité des travaux de recherche et sur le niveau scientifique des travaux ainsi que le respect des engagements pris lors de la signature de contrats de recherche.

- Image de la Recherche CNRS

Monsieur le Président rappelle la date de l'inauguration de ces journées par Monsieur le Premier Ministre Pierre MAUROY et Monsieur le Ministre Jean-Pierre CHEVENEMENT le Samedi 27 Novembre 1982 ainsi que la journée consacrée à l'Industrie le 9 Décembre prochain.

La participation de l'Université à ces journées a consisté à présenter un stand des activités CNRS de l'Université de VALENCIENNES et du HAINAUT-CAMBRESIS. Une conférence du Président sur les transferts de technologie a eu lieu ainsi qu'une autre de Monsieur R. SOENEN, Directeur de l'UER de Sciences.

- INOVA 83

Monsieur MALVACHE déclare que les journées INOVA 83 sont très importantes pour sensibiliser les industriels. Il rappelle que ces journées auront lieu au Palais des Congrès à Paris du 11 au 16 Avril 1983. Le thème global réfère aux transferts de technologie vers l'industrie de demain.

Il informe de la journée qui concernera le projet de création d'un réseau de transmissions de données à grande vitesse dans le Nord Pas de Calais qui se tiendra à l'Université de Valenciennes le 10 Décembre 1982. Cette journée regroupera notamment 67 industriels et 5 élus.

Monsieur MALVACHE rappelle le Colloque Roman et Société en 1983 ainsi que celui sur Techniques Nouvelles et Ergonomie en Juin 1983. Un congrès sur Zola, un autre sur les matériaux au sens large du terme se dérouleront en 1984.

- Constructions

En ce qui concerne la construction du Restaurant Universitaire, Monsieur le Président a reçu un courrier de Monsieur LE GARREC et de Monsieur GRIMALDI lui confirmant le démarrage des travaux dans un proche avenir.

Monsieur CUBIZOLLE soulève le problème du manque de place au Restaurant Universitaire qui se produit également le soir.

Monsieur REVAUX rappelle que depuis le 5 Juillet dernier, l'accord pour l'extension du Restaurant Universitaire a été obtenu. Sa capacité serait étendue de 350 à 700 places. Le projet a été transmis par le Rectorat au Ministère pour avis.

Monsieur POIRSON ajoute que le problème de fonds est réglé. L'ingénieur régional attend la délégation de crédits pour consulter un certain nombre de concepteurs. Les crédits devraient être débloqués fin 1982 début 1983. Il en profite pour remercier Messieurs BARFETY et REVAUX pour les efforts qu'ils ont accomplis.

Monsieur MALVACHE déclare qu'en ce qui concerne les locaux de recherche, la Bibliothèque et le bâtiment administratif, la fin des travaux est prévue pour fin décembre 1983 - début février 1984. Il remercie toutes les personnes, notamment Monsieur le Recteur et Monsieur GUESNIER, qui ont contribué et contribuent encore à l'aboutissement de ces travaux dans les meilleurs délais.

Monsieur MALVACHE signale que le montant des travaux de la seconde tranche avoisine les 24 Millions de nouveaux.

En ce qui concerne le gymnase, Monsieur PRUVOT signale qu'aucune date de reprise des travaux n'a été fixée. Les crédits sont débloqués par le Ministère et devraient arriver en Mairie incessamment. Monsieur MALVACHE signale qu'il est intervenu à différents niveaux afin d'obtenir ce déblocage. La réalisation du chauffage pose aussi des problèmes de délais.

Monsieur VILCOT signale que la Municipalité de Valenciennes ne peut puiser indéfiniment dans ses réserves et fait remarquer que 10% supplémentaires ont été dégagés. Cet absence de relais va entraîner 3 incidences : une augmentation du coût total de l'opération, la mise en difficulté de certaines entreprises ainsi que la perte de confiance du Conseil Municipal de Valenciennes.

Suite à une intervention des étudiants de TC, le problème de la passerelle a été soulevé ; Monsieur MALVACHE signale les interventions de l'équipement et de l'Université auprès du Conseil Général.

Monsieur PHILIPPE ajoute qu'une démission du Conseil pourrait peut-être faire avancer la situation.

Il soulève le problème des locaux de la Faculté de Droit, installée au Boulevard Harpignies. Monsieur MALVACHE souligne que le problème lui tient à coeur et que les 4 ha achetés par le Syndicat Intercommunal feront partie de la 3ème tranche des constructions qui abritera le Droit et l'ENSI.

Monsieur CARPENTIER tient à ajouter qu'une telle action est unique en France.

Monsieur CUBIZOLLE s'étonne de ne pas voir apparaître, sur le plan, le "bâtiment ENSI". Monsieur BOURTON rappelle qu'il ne s'agit pas d'un bâtiment construit avec les fonds de l'Etat mais avec le legs de Monsieur DUVANT.

Monsieur CARPENTIER voudrait s'assurer que l'ENSI sera toujours dans les bâtiments de l'Université. Monsieur MALVACHE déclare qu'il le souhaite fortement.

- Convention Université-Chambres de Commerce et d'Industrie

Monsieur MALVACHE signale qu'il s'agit d'une convention importante (voir document distribué en début de séance) qui a fait l'objet d'une procédure d'urgence ; en conséquence, la Section Permanente réunie le 13 Octobre 1982 a discuté de cette convention ainsi que l'Equipe de Direction qui ont émis un avis très favorable.

Monsieur MALVACHE ajoute que cette convention officialise ce qui existe depuis la naissance du C.S.U. en 1964 et tout le bénéfice que les 2 parties peuvent en tirer.

Monsieur DELQUIGNIES rappelle que charge reste aux différents signataires de respecter leurs engagements.

Monsieur MALVACHE passe au vote. La convention est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions.

- Rentrée Universitaire

L'augmentation des effectifs dans certaines U.E.R. n'a pas eu un effet d'augmentation globale importante. Le nombre d'étudiants en formation initiale voisine les 3 300.

Au niveau logement, Monsieur MALVACHE signale que les étudiants n'ont rencontré aucun problème cette année grâce à l'ouverture de 800 chambres. La rentrée s'est donc effectuée dans de bonnes conditions.

- Loi d'Orientation

Monsieur MALVACHE rappelle que Monsieur le Ministre SAVARY a adressé une circulaire afin d'inciter les enseignants à vivre sur place et qu'ils acceptent certaines responsabilités.

Monsieur MORIAMEZ tient à signaler que Monsieur SAVARY a eu le courage de rappeler certains abus et insiste sur le fait que plus les enseignants ont un grade élevé plus ils doivent s'engager dans des organisations de gestion car pour qu'un établissement marche bien il faut s'en occuper.

Monsieur MOREL constate qu'une réelle concertation s'est développée en 1981 ; les orientations se révèlent positives avec des moyens accrus. Néanmoins, il constate un net recul par rapport à ce qui avait été prévu dans le cadre de la Commission JEANTET.

Monsieur DELCOURT regrette que rien ne soit spécifié pour le devenir des enseignants du second degré mis à la disposition de l'enseignement supérieur et ajoute qu'il est pour le maintien des UER dérogatoires.

Monsieur le Président répond qu'il n'admet pas que l'on déroge à la démocratie.

Monsieur MORIAMEZ souligne le fait qu'à l'époque, les UER dérogatoires étaient justifiées car, pour créer un IUT, il fallait ramener des compétences d'origines diverses ; maintenant cela n'est plus nécessaire, chaque UER est une partie de l'Université. La démocratie doit aller dans les deux sens : il faut respecter les intérêts propres sinon il faut craindre un risque de scission de l'Université.

Monsieur MORIAMEZ insiste sur le fait que nous devons présenter une certaine union vers l'extérieur et d'ajouter que ce sera un grand point pour le Président s'il arrive à maîtriser cette chose.

Monsieur CUBIZOLLES ajoute que les UER dérogatoires peuvent être une émulation si les partenaires jouent le jeu. Cela peut permettre aux gens d'avoir les mains plus libres.

Monsieur MALVACHE souhaite que les partenaires jouent effectivement le jeu dans un esprit de transparence, de respect mutuel et dans les règles de la démocratie.

Monsieur CARPENTIER tient à signaler que l'Université est un atout majeur pour le développement et le renouveau économique de l'arrondissement.

Monsieur MOREL donne ensuite lecture, au nom du SNESUP, d'une motion qu'il souhaite voir approuvée par le Conseil d'Université. Cette motion a été rédigée suite au mouvement de grève des enseignants de l'Université suite à l'annonce de projets gouvernementaux relatifs aux carrières des Universitaires.

Monsieur FLORENT est très surpris que cette motion ait été rédigée sans que les membres du syndicat n'aient été consultés.

Monsieur MOTRITCHI signale que ce n'est pas la place d'un Conseil d'Université de prendre position sur des problèmes de profession.

Monsieur PHILIPPE ajoute qu'un projet est en cours et que le jeu de la démocratie veut que l'on en débattenne. Il remarque que l'on ne parle que des enseignants, pas des autres personnels.

Madame FRANCE ajoute que les personnels peuvent être défendus en premier lieu au niveau de la Commission des Personnels et que l'on en débattenne en conseil d'Université.

Monsieur MORIAMEZ tient à souligner que chez les ATOS, le retard dans les carrières est plus flagrant que chez les enseignants. Il signale d'autre part que cette motion devrait émaner de la Commission des Personnels.

Monsieur BOURTON estime qu'une commission n'a pas à élaborer ce genre de motion. Un Conseil d'Université ne peut ignorer que des enseignants sont en grève. Toutefois, cette motion comporte beaucoup trop de points de détails.

Monsieur NATUREL ajoute que ce mouvement est l'expression d'une inquiétude. Il est cependant d'accord avec Monsieur BOURTON pour ne pas soutenir cette motion dans le détail mais il faut tout de même que l'attention du Ministère de l'Education Nationale soit attirée.

Après avoir quelque peu modifié la motion (voir annexe 1), celle-ci est présentée au Conseil et adoptée à l'unanimité de ses membres.

- Nomination d'un Directeur du Service de Médecine Préventive

Monsieur MENIER signale que la Section Permanente, réunie le 13 Octobre 1982, a émis un avis très favorable à la candidature du Docteur HERBAULT. Le même avis a été donné par Monsieur le Recteur et par Madame DENOUEIX, Responsable du Bureau de l'Action Sanitaire et Sociale au Ministère de l'Education Nationale.

- Déconcentration des enseignements

Monsieur le Président annonce que l'Université envisage d'effectuer une étude qui permettrait de lancer des T.D. sur MAUBEUGE. Des réunions ont déjà eu lieu avec la Chambre de Commerce et d'Industrie le GEPEN, la Cellule d'Information et d'Orientation, le Lycée et la Sous-Préfecture de Maubeuge afin d'entreprendre cette étude.

Monsieur MALVACHE déclare qu'il envisage d'engager une discussion plus longue, dans un prochain conseil, afin de tirer des conclusions définitives sur ces expériences de décentralisation sur CAMBRAI et MAUBEUGE.

- Nomination d'un Directeur du CEPPEP et Renouvellement des membres du Conseil de Gestion du CEPPEP.

Monsieur MALVACHE rappelle les 3 fonctions principales du CEPPEP qui sont : l'Administration, la connaissance des textes et des lois ; l'ouverture vers le public extérieur mettant en oeuvre différents rôles ainsi que la symbiose entre Formation Initiale et Formation Continue.

Monsieur le Président déclare qu'il a reçu la lettre de démission de Monsieur le Directeur du CEPPEP le 14 Septembre 1982. Il signale que le contrat de prise en charge, signalé dans la lettre, n'a pas été signé par le Président. Monsieur MALVACHE tient à préciser qu'il a essayé de résoudre les conflits dans le respect des textes et des lois en vigueur.

Monsieur MALVACHE informe que les avis sur la nomination d'un nouveau Directeur du CEPPEP ont été demandés par courrier auprès des membres du Conseil de Gestion du CEPPEP.

La section permanente a été informée des avis reçus des membres du Conseil de Gestion du CEPPEP du 13 Octobre et a approuvé par 9 voix contre 2 blancs le choix de Monsieur Pierre LECOCQ comme Directeur du CEPPEP.

Monsieur MALVACHE déclare qu'il a été surpris de la qualité des réponses écrites de la part des membres du Conseil de Gestion du CEPPEP.

Monsieur PHILIPPE signale que très peu d'informations ont été fournies sur les raisons du départ de Monsieur BOTTECHIA. La procédure d'urgence est pour lui un élément intéressant sauf lorsqu'il y a des problèmes de fonds.

Monsieur MALVACHE est d'accord mais déclare qu'il y a toujours eu un calendrier des conseils d'Université défini en début d'année. Hélas, ce problème ne pouvait attendre les procédures nobles.

Monsieur BOURTON fait remarquer à Monsieur PHILIPPE que les problèmes de fonds existaient avant les vacances ; le problème d'urgence était donc réel le 14 Septembre lors de la démission de Monsieur BOTTECHIA.

Monsieur TAISNE rappelle que la Section Permanente est le condensé du Conseil d'Université et que dans ce cas, s'il y a urgence, c'est la section permanente qui procède au vote. Au cas où l'urgence est contestée il appartient au Conseil d'Université de refaire le vote.

Monsieur MORIAMEZ rappelle que le CEPPEP est un service commun et que le responsable doit s'adapter au Président. Il souligne qu'il faut, à la tête de ce service, une personne qui s'introduise très bien dans un certain nombre d'endroits ce qui est le cas pour Monsieur LECOCQ. Monsieur MORIAMEZ souhaite que Monsieur LECOCQ fasse le maximum pour la réussite du CEPPEP.

Monsieur MALVACHE tient à préciser qu'il est proposé que le mandat de Directeur de Monsieur LECOCQ aille jusqu'à la mise en place de la loi sur les enseignements supérieurs.

Après avoir procédé au vote pour la nomination de Monsieur LECOCQ en tant que Directeur du CEPPEP, les résultats sont les suivants 26 oui, 2 non et 3 blancs. Monsieur LECOCQ est donc nommé Directeur du CEPPEP.

- Nouvelles Habilitations 1982 et Renouvellement 1983

M. le Président donne lecture des nouvelles habilitations accordées par le Ministère de l'Education Nationale à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis pour la rentrée 1982 :

- Diplôme d'Etudes Supérieures en Ingénierie et Maintenance Industrielle ;
- Licence de Conception Mécanique Assistée par Ordinateur ;
- Licence de Lettres Modernes ;
- Maîtrise de Sciences et Techniques Système de Production assisté par ordinateur et Micro-Système.
- Doctorat de 3ème cycle en Mathématiques ;
- Centre de Préparation à l'Administration Générale.

Quant aux renouvellements ils sont les suivants :

- Licence de Techniques Audiovisuelles ;
- Maîtrise de Sciences et Techniques Comptables et Financières

Monsieur MALVACHE signale d'autre part que Monsieur le Recteur a demandé une contribution à la filière électronique mais qu'il en parlera plus longuement à un prochain conseil.

Madame FRANCE demande si le CPAG est également ouvert aux administratifs. Monsieur OBERDORFF déclare qu'une majorité de ces cours sont fréquentés par des administratifs.

II - ELECTIONS

- Etudiants - enseignants - A.T.O.S.

Monsieur TRAISNE rappelle que cette année, ne sont renouvelés totalement que les Conseils des UER ENSI et IUT ainsi que les Collèges étudiants des 5 U.E.R. et du Conseil d'Université car les étudiants sont élus pour un an, alors que les autres collèges sont désignés pour 3 ans (voir détail dans la "Lettre de l'Université" n° 47).

Les dates des élections sont les suivantes :

Etudiants de toutes les UER

30 Novembre et 1er Décembre 1982

sauf Capacité en Droit : 27 Novembre 1982.

UER I.U.T. : Collège 1-2-3 , Enseignants et ATOS

1er tour : 8 et 9 décembre 1982

2ème tour:15 et16 décembre 1982.

UER E.N.S.I. : Collège A-B-C, Enseignants et ATOS

1er tour : 6 et 7 décembre 1982

2ème tour :13 et14 décembre 1982.

- Membres du C.P.A.G.

Monsieur OBERDORFF signale que les représentants de

l'Université de Valenciennes seront :

- Le Président de l'Université
- Le Directeur de l'U.E.R. de Sciences Juridiques Economiques et de Gestion
- Le Directeur de l'U.E.R. des Lettres et des Sciences Humaines
- Le Directeur de l'I.U.T.
- Deux représentants des enseignants désignés par le Président de l'Université
- Deux étudiants élus par les étudiants membres du Conseil d'Université soit en leur sein, soit en dehors d'eux

Il y aura également des représentants des administrations publiques ainsi que des membres à voix consultative.

Pour les enseignants et sur proposition du Directeur, Monsieur MALVACHE soumet les noms de Messieurs LOCQUET et OBERDORFF. Ces 2 noms sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Pour les 2 étudiants, Monsieur MALVACHE demande à Monsieur AUFFRET de bien vouloir procéder à leur élection lorsque le résultat des élections étudiants sera connu.

- Institut Culturel

Monsieur MORIAMEZ signale que les statuts de l'I.C.U. sont en cours d'application. Il déclare reprendre l'ensemble des objectifs de Monsieur OBERDORFF. Il ajoute qu'une subvention a été demandée à la Région et qu'une partie des animateurs viendra du CAPEP.

Monsieur NATUREL tient à rappeler que dans le valenciennois des activités culturelles sont implantées. Il est important que ce qui se fait à l'Université se fasse dans le domaine spécifique à l'Université. Il ne faut pas que cela vienne créer des difficultés à d'autres initiatives mieux implantées sur le plan local.

Monsieur MORIAMEZ rassure Monsieur NATUREL en précisant que son but est d'aider ce qui existe et d'apporter assistance technique là où il n'y a rien.

III - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE ET CRITERES 83

- Décision Budgétaire Modificative (D.B.M.)

Monsieur MALVACHE donne la parole à Monsieur PRUVOT, Rapporteur de la Commission des Finances.

Monsieur PRUVOT déplore le retard des ordonnateurs secondaires dans la préparation de la DBM et souhaite qu'à l'avenir le Président fixe un délai.

Monsieur PRUVOT examine ensuite la situation financière de l'Université (voir rapport de présentation).

Monsieur MALVACHE remercie fortement Monsieur PRUVOT pour la rapidité avec laquelle le travail a été fait dans un temps limité. Il souligne que ce budget est en équilibre grâce aux subventions émanant de la Ville de Valenciennes, des Chambres de Commerce et d'Industrie notamment celle de Valenciennes, de l'Etablissement Public Régional, du Conseil Général, de la taxe d'apprentissage qui se trouve en augmentation de 25% par rapport à l'année dernière. Le débat est ensuite ouvert.

Monsieur VILCOT tient à signaler qu'une étude technique sur les problèmes de chauffage des HLM a été demandée par la Municipalité de Valenciennes à l'ENSI. Suite à ce travail, la Municipalité de Valenciennes a jugé bon d'attribuer directement à l'ENSI une subvention.

Monsieur VILCOT ajoute que la Municipalité essaiera de maintenir un certain effort mais aimerait que toutes les collectivités locales apportent également leur soutien. Il signale que la subvention sera versée globalement au nom de l'Université.

Monsieur MARCOU aimerait savoir pourquoi les charges locatives du CEPPE augmentent. Monsieur VAN CEULEBROECK indique qu'il ne s'agit là que d'une imputation budgétaire.

Monsieur PHILIPPE remarque qu'il est fait allusion au manque d'enseignants.

Monsieur MENIER ajoute qu'une partie des personnels ATOS est payée sur le budget de l'Etablissement. De plus, certaines fonctions au sein de l'Etablissement ne sont pas assurées. Il remarque également que les nouvelles mesures gouvernementales dans le cadre de la diminution du temps de travail n'ont pas amené des créations de postes.

Monsieur SUBILLE pose le problème de la diminution des recettes du CEPPE. Monsieur MALVACHE signale qu'il ne s'agit que d'une diminution par rapport aux prévisions.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Président passe au vote.

Le Décision Budgétaire Modificative est adoptée à l'unanimité.

- Critères 1983

Monsieur MALVACHE signale que la Commission des Finances a mis en évidence la notion de coût réel. Notion très importante qui permettrait une meilleure gestion. Une facturation interne au niveau du Magasin Général, de la Reprographie, de l'Audio-Visuel est déjà établie. Il existe dès à présent des tableaux relevant les affranchissements, le téléphone...

Monsieur MORIAMEZ insiste sur le fait qu'il faut utiliser des critères simples mais qui puissent être modulés.

Monsieur MALVACHE souhaite un pourcentage suivant la nature des produits pourrait se faire de la façon suivante : Equipement : 4% Fonctionnement : 8%, Services extérieurs 12% et des références aux coûts réels comme éléments de négociation.

Monsieur MOTRITCH se demande si cette modulation ne sera pas un frein à l'évolution.

Monsieur MORIAMEZ signale qu'il ne s'agit là que d'un pourcentage.

Monsieur MALVACHE suggère d'envisager plusieurs DBM. Monsieur MORIAMEZ est tout-à-fait partisan de 2 DBM plutôt qu'une suivant que l'UER en a besoin ou pas. Mais il souhaite que les DBM soient votées au niveau du Conseil d'Université.

Monsieur VAN CEULEBROECK souhaite néanmoins que la présentation de la DBM puisse être simplifiée de façon à ne pas surcharger le service financier et se rallie à l'idée que tout passe au Conseil.

En résumé, le Président souhaite que les ordonnateurs secondaires établissent plus rapidement leur DBM afin que le service comptable puisse préparer de manière simplifiée tout en maintenant le vote de cette DBM au sein du Conseil d'Université.

IV - PROPOSITION DES STATUTS DE L'I.F.O.R.E.P.

Monsieur TISON remercie Monsieur MALVACHE de lui avoir confié cette tâche et donne lecture de son projet de statuts (document distribué en début de séance).

Monsieur DEBEER trouve qu'un mandat de 3 ans est long pour un étudiant ; il n'y aura certainement pas beaucoup d'amateurs.

Monsieur TISON signale qu'il n'est pas tenu à rester 3 ans.

Dans l'article 4, Monsieur MENIER n'est pas d'accord avec le seul représentant ATOS et qui serait de plus de l'Institut.

Monsieur TISON accepte de mettre 2 membres du personnel ATOS de l'Université mais tient à spécifier dont 1 de l'Institut".

Au niveau de l'article 4, Monsieur MORIAMEZ souhaite que l'on emploie pas le terme de Conseil d'Administration mais Conseil de Gestion. Ceci est accepté à l'unanimité.

Monsieur BOURTON signale que dans l'article 6, on pourrait croire que le Conseil n'a que le rôle de rédiger le budget.

Il sera donc ajouté dans l'article 6 : "En particulier" il vote le projet de budget présenté au Conseil d'Université.

Aucune autre observation n'étant faite, le projet de statuts de l'IFOREP est adopté à l'unanimité moins 1 abstention (Annexe 2 : statuts modifiés).

V - QUESTIONS DIVERSES

- Projet de Licence et Maîtrise de Formation de Formateurs d'adultes.

Monsieur TISON, Directeur de l'Institut de Formation et de Recherche en Pédagogie, signale que la formation continue s'est considérablement développée au cours de ces dix dernières années. Les Universités du Nord ont participé à ce développement et ont acquis une vaste expérience dans le domaine de la formation des adultes. Elles ont particulièrement investi sur le plan de la formation des Formateurs. Celle-ci s'effectue non seulement au sein des divers départements et UER mais aussi, et de façon plus large et plus approfondie, dans le cadre du diplôme Universitaire en Formation d'Adultes (DUFA).

Après avoir entendu l'exposé du projet de Monsieur TISON (voir document distribué en début de séance), Monsieur BOURTON se demande pourquoi Lille II n'a pas été choisie pour sa partie juridique.

Monsieur TISON signale que Lille II n'a pas répondu et souligne que l'origine de ce projet vient de Lille I.

Après discussion, ce projet de Licence et Maîtrise de Formation de Formateurs d'adultes est adopté à l'unanimité.

Monsieur MALVACHE annonce la visite du Conseil Municipal le 4 Décembre 1982 et celle du Conseil Général du 12 Janvier 1983.

Il rappelle le succès de la journée avec l'ANVAR sur les "Transferts de Technologie - l'Université-l'ANVAR et les Entreprises".

Monsieur le Président signale le problème que pose l'interdiction faite par le Ministère de l'Education Nationale aux étudiants qualifiés de donner des cours. A ce sujet, Monsieur MARCOU propose une motion (Annexe 3). Motion adoptée à l'unanimité.

Monsieur AUTEM rappelle le séminaire du 21 Octobre 1982 sur le statut du conjoint commerçant et qui a remporté un vif succès.

Monsieur AUTEM donne également un compte rendu rapide de son voyage à BALTIMORE concernant l'organisation de jumelage entre l'Université de Maryland et l'Université de Valenciennes.

L'objectif de ce jumelage est de permettre à un certain nombre d'étudiants de l'Université de Valenciennes de suivre les cours de l'Université de Baltimore pendant un certain nombre de semaines voire de mois, et permettre à des étudiants Américains d'avoir les mêmes possibilités auprès de l'Université de Valenciennes. Permettre également à un certain nombre d'enseignants de faire de la recherche et (ou) d'enseigner à Baltimore et réciproquement.

Les résultats obtenus par Monsieur AUTEM sont la gratuité de l'inscription, la possibilité pour les étudiants de loger en résidence et la garantie des Droits aux avantages universitaires ainsi qu'un certificat de scolarité qui pourrait être délivré en ce qui concerne les étudiants américains en France et réciproquement.

- Rayonnement Universitaire

Monsieur AUFFRET, Etudiant ENSI soulève le problème du rayonnement de l'Université sur l'extérieur.

L'année dernière, l'Université a demandé de nombreuses habilitations pour développer des créneaux nouveaux et ceci pour répondre à des besoins nationaux. Ces habilitations ont souvent été retenues par le Ministère et il apparaissait indispensable de conforter ces habilitations par la création de postes d'enseignants. Il souligne en outre le problème d'avis différents des instances Universitaires sur les propositions de nomination dans le poste de chimie appliquée "Corrosion".

Monsieur BOURTON s'étonne de cette question et déclare qu'une décision prise par le Conseil Restreint n'a pas à être rediscutée par le Conseil plénier.

Monsieur AUFFRET poursuit son exposé sur le développement de la filière électronique. Monsieur TORGUET, Directeur de l'ENSI avait répondu par un courrier récent sur les possibilités que l'ENSI pouvaient offrir pour répondre à cette demande.

Monsieur le Président répond aux deux questions. Concernant la première, il signale que si le Ministère de l'Education Nationale demande l'avis de différentes instances : commissions de choix, conseil d'UER, conseil d'Université, avis du directeur, du Président, c'est qu'il suppose que les avis peuvent être différents sinon la procédure deviendrait inutile. Monsieur le Président rappelle qu'il est pour le respect de la légalité.

Concernant le deuxième point, la position du Ministère de l'Education Nationale explicité dans sa lettre du 21 Octobre 1982 favorise la concertation non seulement à l'intérieur de l'Etablissement mais aussi une concertation entre les Etablissements d'une même Région. C'est la position du Président de l'Université par rapport à une demande non concertée.

Monsieur MARCOU, Professeur en Electronique à l'UER de Sciences depuis de très longue date s'étonne auprès de Monsieur AUFFRET que ses collègues électroniciens de l'ENSI qu'il fréquente dans le même laboratoire chaque jour n'aient pas eu les moyens de lui en parler. Monsieur MARCOU ne comprend plus car le laboratoire d'électronique dont dépend l'UER de Sciences n'a même pas participé à une réunion pour la mise au point de cette demande ENSI. De plus, les travaux existants depuis longtemps dans la filière électronique au sein de l'UER de Sciences semblent pour Monsieur MARCOU non négligeables et ne peuvent être attribués aussi facilement à une autre UER.

MOTION PRESENTEE AU CONSEIL D'UNIVERSITE
DE VALENCIENNES LE
JEUDI 25 NOVEMBRE 1982

Monsieur MARCOU ne pouvant entendre davantage ce genre de chose quitte la séance.

Monsieur OUDIN revient sur le problème du poste de chimie appliquée avec l'intitulé corrosion. Il signale que cette demande spécifique n'a fait l'objet d'aucune discussion à l'intérieur d'aucune réunion notamment au sein du Conseil de l'ENSI.

Monsieur MALVACHE précise qu'il n'a pas émis un avis défavorable mais simplement soulevé des réserves sur l'équipement de l'Ecole. En effet, une grande partie des équipements et des travaux pratiques dont il est fait état dans la lettre du Directeur de l'ENSI appartient à d'autres UER. Monsieur MALVACHE regrette le départ de Monsieur MARCOU dont le caractère intègre l'a toujours placé au-dessus des conflits de personnes.

Plus rien n'étant porté à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H.

Le Conseil d'Université constate qu'un certain nombre d'enseignants de l'Université observent un mouvement de grève à l'appel de leur organisation syndicale. Ce mouvement qui semble affecter l'ensemble des Universités françaises a été provoqué par l'annonce de projets gouvernementaux relatifs aux carrières des universitaires. Il traduit un malaise ressenti par l'ensemble des personnels des universités en particulier à propos des retards dans le développement des carrières.

Le Conseil d'Université réaffirme son souci de voir se développer un grand service public universitaire qui remplisse efficacement ses missions de formation initiale et continue, de recherche et de coopération culturelle et scientifique de façon à ce que l'Université puisse s'insérer pleinement dans la vie sociale de la Région et de la Nation.

Ce développement requiert en particulier l'adhésion et la collaboration de toutes les composantes de l'Université. En conséquence le conseil demande à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale d'organiser la concertation la plus large afin que puissent être prises en compte les critiques et contributions de tous les personnels de l'Université et plus spécialement les grandes revendications formulées par leurs organisations syndicales.

En ce qui concerne l'Université de Valenciennes, le Conseil demande au Président de réunir la Commission du Personnel afin de faire procéder à une discussion des textes relatifs aux carrières et conditions de travail des divers personnels dès leur publication par le Ministère de l'Education Nationale.

Cette motion a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres du Conseil.

Vu et transmis

le

Le Président



STATUTS DE
L'INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHES EN PEDAGOGIE
(I.F.O.R.E.P.)

Votés par le Conseil de
L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRÉSIS
Le 25 NOVEMBRE 1982

TITRE I - DEFINITIONS ET MISSIONS

Article 1

L'Institut de Formation et de Recherches en Pédagogie (I.F.O.R.E.P.) est un service commun de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

Article 2

L'I.F.O.R.E.P. a pour missions :

1°) de sensibiliser les enseignants, les étudiants, et plus généralement l'ensemble des personnels et des publics de l'Université aux problèmes et aux responsabilités pédagogiques inhérents à toutes les activités d'enseignement, de formation ou d'éducation ; d'assurer en relations avec les différentes U.E.R., ainsi qu'avec les divers Services et Départements de l'Université, un rôle d'incitation, de réflexion, d'animation et de coordination des actions entreprises dans ce domaine par l'Université.

2°) de constituer un foyer de rencontre et d'échanges entre les enseignants de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, ceux des Lycées, Collèges, Ecoles Normales et Ecoles primaires, et bien sûr aussi les étudiants qui, dans les diverses U.E.R., se destinent à l'enseignement ;

3°) d'assurer ainsi la formation pédagogique initiale et continue de tous les Personnels du Système Educatif, en collaboration avec les diverses U.E.R. qui assurent pour leur part la formation initiale et continue dans les différentes disciplines qui relèvent de leurs compétences.

4°) de coordonner toutes les actions de Formation de Formateurs entreprises dans le cadre de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, en formation initiale ou continue.

5°) de favoriser et harmoniser les recherches dans les sciences de l'éducation et la pédagogie, de participer aux expériences menées dans la région et de diffuser leurs résultats, d'organiser des conférences, séminaires et colloques sur des thèmes pédagogiques intéressant les différentes disciplines ou la coordination de ces disciplines.

TITRE II - ORGANISATION ET GESTION

Article 3

L'I.F.O.R.E.P. est dirigé par un Directeur assisté d'un Conseil de Gestion. Il dispose d'un budget propre dans le cadre de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

Article 4

Le Conseil de Gestion comprend quinze membres :

- Le Directeur, qui préside.
- six enseignants, exerçant des activités pédagogiques dans des secteurs différenciés de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis ;
- trois étudiants de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis ;
- deux membres du personnel A.T.O.S. de l'Université dont l'un de l'Institut ;
- trois représentants des Associations de spécialistes et groupements pédagogiques de la région.

Article 5

Le Directeur de l'I.F.O.R.E.P. est élu pour cinq ans par le Conseil d'Université sur proposition du Président et après avis du Conseil de Gestion ; il doit être enseignant titulaire à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis ; il est rééligible.
Les autres membres du Conseil sont également élus par le Conseil d'Université ; leur mandat est de trois ans. Ils sont rééligibles.

Article 6

Le Conseil de Gestion se réunit à l'initiative du Directeur ou d'au moins un tiers de ses membres ; en tout état de cause, il se réunit au moins deux fois par an. En particulier, il vote le projet de budget présenté au Conseil d'Université.

MOTION PRESENTEE AU CONSEIL D'UNIVERSITE
DE VALENCIENNES LE
JEUDI 25 NOVEMBRE 1982

Le Conseil de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis dans sa réunion du 25 Novembre 1982 souligne les conséquences extrêmement néfastes du décret du 6 Octobre 1982 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des vacataires et assistants non titulaires.

Ce décret, publié après la rentrée universitaire de plusieurs U.E.R. de l'Université, a eu pour effet de désorganiser des filières d'enseignement. Une Université en plein développement comme celle de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis est obligée de faire appel à un nombre non négligeable d'étudiants qualifiés.

Le Conseil de l'Université mandate le Président pour agir auprès du Ministère afin que cette limitation au recrutement d'étudiants qualifiés soit supprimée immédiatement.

Cette motion a reçu un avis favorable à l'unanimité des membres du Conseil.

Vu et transmis

le

Le Président

